



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 25651

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à Mme la ministre de la défense de lui rappeler les engagements de l'État à préserver une industrie française de l'armement terrestre.

Texte de la réponse

Les plus grands pays européens producteurs d'armement ont encouragé leurs industries à se réorganiser et à amorcer leur intégration au niveau européen afin que l'Europe puisse disposer d'une industrie de défense efficace et compétitive. Depuis plusieurs années, ces opérations de consolidation ont commencé et se sont déjà traduites par une contraction significative du nombre d'acteurs industriels. Dans le secteur des constructions navales français, ce mouvement de consolidation est engagé avec notamment la transformation de DCN en entreprise, le 1er juin 2003. S'agissant de GIAT Industries, le projet baptisé « projet GIAT 2006 », présenté en avril dernier par la direction de l'entreprise publique et soumis jusqu'en octobre 2003 à la consultation des instances représentatives du personnel, a pour ambition de créer d'ici à trois ans une société rationalisée et compétitive. Cette restructuration devra permettre à GIAT Industries, une fois les commandes du char Leclerc honorées, de conduire les autres programmes dont il est chargé, tels que celui des véhicules blindés de combat d'infanterie, dans des conditions économiques et industrielles satisfaisantes. GIAT Industries sera alors en mesure de participer au mouvement de consolidation de l'industrie européenne de l'armement terrestre avec d'autres acteurs français du secteur, tels que TDA Armements (filiale commune d'EADS et de Thales), Panhard & Levassor (filiale du groupe PSA) et Renault Trucks (filiale du groupe suédois Volvo.) Le groupe public s'appuiera sur son cœur de métier et un socle d'activités garanties par la loi de programmation militaire 2003-2008 : l'armement terrestre avec notamment les systèmes d'armes et les blindés, ainsi que les munitions.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25651

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7383

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9417